

« **T**ous pourris », « incapables », « au service des puissants »... En France, la campagne des présidentielles est déjà bien entamée, et les formules toutes faites ont promptement refait surface...

Tous pourris? Incapables? Facile à dire! Pour celui qui croit au Ciel, la terre peut être vite jugée comme un enfer... Or Aristote définissait déjà l'homme comme un « animal politique »: cela ne signifiait-il pas que pour lui, la condition de citoyen est ce qui fait la noblesse de notre espèce? Le Christ, quant à lui, ne s'est jamais présenté à aucune élection, mais il n'a pas pour autant refusé le titre de roi sur lequel Pilate l'interrogeait. De fait, comme chrétiens – et comme diacres! – nous n'avons pas à dédaigner d'être plongés au cœur de la pâte humaine, mais notre foi sait qu'y est déposé le levain d'un royaume à venir, qui est en construction. C'est pourquoi la vie politique nous concerne, et c'est pourquoi, en ces temps de fièvre électorale, *Diaconat aujourd'hui* vous propose d'y voir plus clair: quelle place tenir, nous dans l'Église, et l'Église dans la société? Saint Paul y avait déjà réfléchi. Des chrétiens d'aujourd'hui nous disent leur expérience.

Bonne lecture! ▲

Patrice Maincent
Diacre du diocèse de Lille

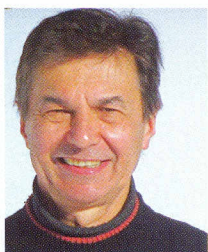
Chrétiens et citoyens: quelles réalités? quels enjeux?

© Corinne Simon/Chric



Qu'est-ce que la politique

Docteur en philosophie, Alain Cambier est professeur de chaire supérieure en classes préparatoires. Auteur de plusieurs ouvrages de philosophie politique, il publie ce trimestre *Qu'est-ce que la civilisation ?* aux éditions Vrin.



Alain Cambier

La donnée de la politique est d'abord la pluralité des hommes. Comme le souligne Hannah Arendt, « *ce n'est pas l'homme, mais les hommes qui peuplent notre planète. La pluralité est la loi de la terre* »¹. Aussi, la politique n'appartient pas à l'homme au singulier comme à son essence, mais au fait existentiel que vivre humainement se conjugue toujours au pluriel. Si l'Homme est une abstraction, les hommes sont notre condition. Dès lors, la politique traite de la communauté et de la réciprocité d'êtres à la fois semblables et différents.

La politique prend sa source dans les relations que les hommes entretiennent entre eux et son enjeu n'est autre que la vie sociale. Comme le disait Aristote, seul un Dieu ou une brute animale peuvent vivre en dehors de toute société². Mais du fait même de leurs différences irréductibles, la vie des hommes en société ne va pas de soi : elle reste marquée du sceau de l'« *insociable sociabilité* »³. D'une part, tous manifestent une inclination à s'associer, car sans la présence des autres, ils seraient voués à un état de détresse. Mais, d'autre part, animé par son libre arbitre et les passions égoïstes, chacun veut rivaliser avec ses semblables et la discorde peut surgir à chaque instant. À la différence de la ruche des abeilles, une société humaine ne s'aménage pas d'elle-même. Ainsi, la politique est-elle le propre des hommes et son objet est l'organisation de la société. Certes, les liens sociaux peuvent déjà être tissés par la coutume, la religion, ou même par le biais d'une « main invisible » qui présiderait aux échanges



© P. Razzo/Citic

Les hommes n'acceptent de vivre ensemble que s'ils se sentent considérés. Tel est l'enjeu d'une politique juste.

socio-économiques. Mais ce type de liant social reste insuffisant pour faire accéder à la conscience de la citoyenneté. Le moyen spécifique de structuration de l'espace social reste le pouvoir politique qui, grâce au droit, est censé garantir l'ordre public. Pour surmonter les multiples divisions qui menacent les relations humaines, la politique s'articule paradoxalement sur une scission radicale, une différence inaugurale propre à toute société : celle qui s'établit entre gouvernants et gouvernés. C'est à travers cette séparation fondatrice que se joue la prise de conscience d'une coappartenance et d'une communauté de destin. Mais l'institution du pouvoir politique censé représenter la collectivité peut prendre différentes formes : elle peut relever de l'autorité de la tradition, du charisme d'un homme ou d'une dynastie, etc. Avec l'État moderne, elle se présente comme la configuration la plus rationnelle de l'exercice du pouvoir politique, parce qu'elle recourt alors aux lois strictes du droit positif. Ainsi, si la politique désigne l'initiative et l'action que tout citoyen peut prendre et

1. Hannah Arendt, *La Vie de l'esprit*, I, éd. PUF, 1981, p. 34 et *Qu'est-ce que la politique?*, éd. du Seuil, 1995.

2. Cf. Aristote, *La Politique*, I, 2.

3. Cf. Emmanuel Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, 4^e proposition.

4. Cf. Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, éd. du Cerf, 2010 et *La société du mépris*, éd. La découverte, 2008.

e ?

entreprendre, dans l'espace public, pour exercer une prise effective sur le devenir de sa société, le politique renvoie plutôt aux institutions qui codifient cette action politique ou la cristallisent en pouvoirs constitués. Et les personnes qui représentent ces institutions ou pouvoirs publics sont appelés aujourd'hui des « politiques ».

Une reconnaissance mutuelle entre les citoyens

Mais l'action politique tout comme les institutions établies ne peuvent se contenter de viser l'ordre public. Comme l'avait vu Aristote, une société humaine ne garantit le vivre-ensemble de ses membres qu'en répondant à une exigence de justice. Celle-ci ne se réduit pas à la simple conformité aux lois. En premier lieu, la séparation entre gouvernants et gouvernés ne peut être fondée sur l'arbitraire qui menace les libertés : sa modalité doit rester soumise au débat public. Si la légalité vient d'en haut, la légitimité vient d'en bas et aucun pouvoir ne peut s'en dispenser. Mais la justice est aussi ce qui donne du sens à la vie sociale humaine et elle prend alors la figure de l'équité. Parce que nous sommes tous des partenaires d'une même communauté, chacun ne peut se réduire à un « individu-monade » sans obligations sociales et indifférent au sort des autres. Le pouvoir politique ne peut lui-même se contenter de jouer le rôle d'un État-gendarme : la justice distributive est aussi un enjeu fondamental de la politique, même si ses déclinaisons possibles peuvent varier. Comme l'a souligné Axel Honneth⁴, l'enjeu fondamental de toute politique juste demeure celui de la reconnaissance mutuelle entre les citoyens. Car les hommes n'acceptent de vivre ensemble que s'ils se sentent considérés : bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle formelle ne suffit pas, encore faut-il pouvoir éprouver un sentiment de solidarité effective, pour fonder l'estime de soi.

La pluralité propre à la condition humaine fait du désir de reconnaissance de chacun — fût-il le plus modeste — l'enjeu le plus profond de la politique et du progrès historique. La démission vis-à-vis de cette exigence ne peut conduire qu'au rabaissement de la politique et à une société du mépris. ▀



LE POINT DE VUE DE MGR BERNARD PODVIN

Pour une dignité de la politique !

Les médias me demandent souvent quel volatile peut avoir piqué les évêques de France pour publier, à renfort de conférences de presse, un texte en perspective des élections de 2012. C'est avoir la mémoire courte !

Pour qui explore le passé récent, une tradition épiscopale d'écrire une parole sur la responsabilité politique s'est établie dans l'Église catholique. Cette expression se faisant toujours en amont des scrutins (octobre 2007 et octobre 2011) afin d'échapper aux passions partisans et aux récupérations. « *Agissant ainsi, l'Église ne se mêlerait-elle pas de ce qui ne la regarde pas ?* » interrogent certains. Façon élégante de renvoyer les croyants à leur sacristie. La tentation serait grande de se dérober à la complexité des enjeux. La crise mondiale est aiguë. Reléguer le langage religieux à un propos privé et éthéré n'est pas sans séduire ceux qui développent une conception erronée du statut des religions dans la société. Il ne faudrait plus, à les entendre,

aborder la dimension politique sous prétexte qu'elle déçoit, ou encore parce qu'elle peut se corrompre, ou enfin parce qu'elle apparaît impuissante devant la froide mécanique de la mondialisation ? Dire cela, c'est faire le lit des intégrismes qui ne manquent pas de se développer. Affirmer cette coupure entre foi et société, c'est dénaturer le christianisme de ce qui le constitue.

Ne pas consulter les confessions religieuses quant aux choix fondamentaux du vivre-ensemble serait également durcir en laïcisme ce qui doit être une laïcité ouverte et constructive. Une lettre de Barnabé disait déjà, aux temps fondateurs du christianisme : « *Ne vivez pas isolés, retirés en vous-mêmes, comme si vous étiez déjà justifiés. Mais rassemblez-vous pour rechercher ensemble ce qui est de l'intérêt commun.* » Ce qui justifie la parole explicite de l'Église en France, à l'approche des enjeux, participe de cette volonté de ne pas se replier, mais de contribuer au bien >>>

© Corinne Simon/Cinic



La politique doit prendre soin de l'humain et proposer un horizon. Ici Martin Hirsch, en 2010, alors haut commissaire aux Solidarités actives, lors de l'inauguration d'un bric-à-brac de quartier par Emmaüs à Paris.

» commun. La communauté chrétienne n'apporte pas de solutions techniques. La position épiscopale n'est pas celle d'un camp. La démarche est tout autre : « *De sa contemplation du Christ, écrit le Conseil permanent, l'Église tire une vision cohérente de la personne en toutes ses dimensions inséparables les unes des autres.* »

Là est la dynamique éthique et spirituelle de la parole d'Église sur le politique et le sociétal.

Le chrétien n'est pas meilleur. Il ne s'érige pas en donneur de leçon. Il exerce une vigilance exigeante et bienveillante du processus des décisions. Il le fait, puisant cette énergie, de sa contemplation de Jésus proche et aimant. On comprend pourquoi l'Église redevient, en ces temps incertains, la noblesse de la politique. Soutenir ceux qui gèrent nos collectivités avec dévouement et compétence est urgent. Le bien ne fait pas de bruit tandis que, hélas, le bruit ne cause pas grand bien. L'agitation médiatique ne rend pas compte de l'intégrité, et de l'ingratitude, dans laquelle travaille la majorité écrasante des élus. En ce sens, l'Église plaide pour que l'on réhabilite la politique.

Voici sept ans, les évêques interrogeaient : « *Qu'as-tu fait de ton frère ?* » Cette attention à la personne humaine a pris encore plus d'actualité et d'acuité. La crise n'épargne peut-être personne, mais malmène violemment les plus petits. Les diacres permanents et leurs épouses savent bien ce que cela veut dire. Ils et elles sont témoins de la précarité grandissante en de nombreux domaines de société. On ne sera donc pas surpris si les évêques énumèrent des lieux vitaux où la défense de la personne est incontournable ! La vie naissante, la famille,

l'éducation, la jeunesse, les banlieues, l'environnement, l'économie, la justice, la coopération internationale, l'immigration, le handicap, la fin de vie, le patrimoine, la culture, l'Europe, la laïcité, la vie en société... Non un catalogue exhaustif, mais des domaines cruciaux où l'être humain peut être dégradé ou grandi, selon les choix de société que l'on posera en sa faveur ou à son détriment.

La voilà, la politique ! Belle, digne, concrète, passionnante, respectueuse de chacun... Comme on est loin du microcosme. Un éditorialiste disait avec justesse : « *La France mérite mieux qu'un combat d'esquive. La situation est trop grave pour que les Français se laissent voler leur débat.* » L'Église ne dit pas moins : que l'on ne triche pas avec le suffrage. Plus la vie est difficile, plus un souffle doit être communiqué. La politique est grande quand, dans la crise, elle cesse les incantations et les règlements de compte. Le politique doit à la fois prendre soin de l'humain et proposer un horizon.

Saint Thomas More, patron des élus, vécut au *xvi^e* siècle de courageux choix de conscience. « *Les intentions, Seigneur, qui font l'objet de ma prière, donne, moi, la grâce d'en faire l'objet de mes efforts !* » écrivait-il. Merci aux diacres ! Leur ministère ordonné ravive dans la communauté chrétienne le sens de l'autre. Leur insertion humaine forge l'expérience du quotidien. L'homme passe infiniment l'image que, trop souvent, il donne de lui-même !

Mgr Bernard Podvin
Porte-parole
des évêques de France

Diacre et élu « une chance »

Léandre Cortana est adjoint au maire dans le Val-de-Marne. Portrait.

Gardien de la paix, moniteur de sport, syndicaliste, Léandre Cortana est devenu très vite entraîneur de foot auprès des jeunes de sa ville : Valenton, dans le Val-de-Marne.

Appelé au diaconat, il a été ordonné diacre en 1997, à l'âge de 47 ans, dans un gymnase mis à la disposition de l'Église par un maire communiste : un rassemblement — 700 personnes — de multiples cultures, religions, niveaux sociaux. « *Magnifique !* », a qualifié l'événement Mgr François Fréteillièrre. « *Une chance pour la ville* », a répondu le maire.

Diaconat et laïcité

Aux municipales de 2001, puis à nouveau en 2008, Léandre est appelé à rejoindre une liste de gauche, certes ouverte à la diversité, mais avec une « tête » communiste. Alors qu'il a dit non la première fois, cette seconde demande l'interpelle... « *Léandre, votre choix sera le mien* », indique Mgr Michel Santier. « *Alors, j'ai dit oui*, commente Léandre. *Et je suis même devenu adjoint à la Jeunesse et aux Sports. Quel challenge !* » Mais qu'en devenait-il de la mission de diacre ? « *Plus d'homélies, plus de célébrations sur Valenton... Dur, dur !* » Martine, son épouse, réplique : « *Léandre est un homme d'action. C'est au cœur de la société actuelle que son ordination a du sens, pour le bonheur et l'épanouissement de tous les hommes !* »

« Prends ton bâton et suis-moi ! »

Depuis son élection, Léandre agit dans la pâte humaine. Pour lui, les valeurs morales attachées à sa foi sont en cohérence avec le souci

municipal: pour la ville »

et diacre à Valenton,

de l'épanouissement de l'homme. C'est pourquoi il agit avec tous, pour tous. « Les jeunes qui me connaissent m'ont donné leur confiance : ils savent que ma fonction me met en capacité d'influer pour leur avenir. Et, avec mes collègues du conseil municipal, maire compris, nous nous référons à une forme d'intégrité qui ne cherche pas la prise de pouvoir. Ici, je suis pleinement serviteur. C'est donc sans doute sur cette route-là que le Christ m'a demandé de prendre mon bâton. »

La leçon de Tibhirine

Les chemins de Valenton ne sont donc pas très différents de ceux de la Palestine de Jésus : « Je suis amené tantôt à relever les uns, ces jeunes déboussolés, souvent sans perspective, tantôt à encourager les autres, ceux qui s'accrochent, qui veulent réussir. »

Mission difficile, décourageante parfois. « Mais dans ces moments où je risque de tout plaquer, ma foi, la prière, l'eucharistie me redonnent confiance. Et puis, il faut savoir se laisser guider par l'Esprit. » N'est-ce pas le frère Christian qui a dit que « les fleurs des champs ne bougent que pour recevoir les rayons du soleil. Dieu prend soin d'aller les féconder » ?

P.M.



▲ Léandre Cortana, adjoint au maire et diacre à Valenton. Avec 12411 habitants, de 37 nationalités au total, et 66,5 % de logements sociaux, cette ville de banlieue ouvrière du Val-de-Marne a l'ambition de faire de ses diversités des richesses. Elle a d'ailleurs adopté en septembre 2010 un projet social basé sur le vivre-ensemble.

Ce que dit le droit canonique

Selon le canon 288 du Code de droit canonique, les diacres permanents ne sont pas tenus aux dispositions 285 et 287 qui interdisent aux clercs « de remplir les charges publiques qui comportent une participation à l'exercice du pouvoir civil » (285) et de « prendre une part active dans les partis politiques, dans la direction des associations syndicales, à moins que [...] la défense des droits de l'Église ou la promotion du bien commun ne le requièrent » (287). Les diacres sont autorisés à avoir une activité politique, sauf « droit particulier ».

« Transformer des convictions »

Entretien avec un chrétien engagé :
 Marc-Philippe Daubresse, député-maire
 de Lambersart (Nord) et ancien ministre.



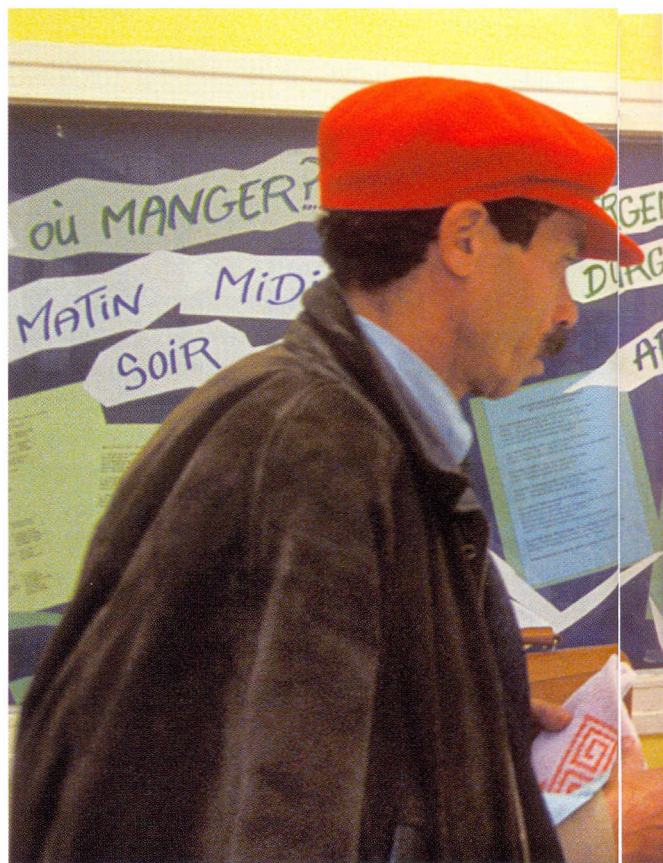
Marc-Philippe
 Daubresse

M. le ministre, comment êtes-vous « entré » en politique ?

C'est mon engagement chrétien qui m'a conduit à choisir l'action politique. Au lycée, je faisais partie de la Jeunesse étudiante chrétienne. C'est à cette occasion que j'ai rencontré le ministre Norbert Segard qui était très engagé dans l'Université catholique de Lille. Il m'a demandé, en 1977, de figurer sur sa liste municipale dont j'étais le benjamin, puis de rentrer à son cabinet. Il m'a chargé des dossiers régionaux et, dans cette période, j'ai réalisé, avec lui, ma première action d'homme politique : la création d'un syndicat intercommunal pour les personnes âgées dépendantes.

Qu'est-ce qui anime votre action politique ? Votre foi chrétienne y a-t-elle une part ?

Ce qui me passionne, c'est de transformer des valeurs et des convictions en actions. Et il faut reconnaître que la fonction où vous en voyez le plus les effets, c'est celle de maire. Ici, à Lambersart, j'ai toujours axé mon action sur la politique familiale et sur la solidarité : pour l'une, j'ai favorisé la création des centres de loisirs familiaux — où l'on vient « en famille », enfants et parents —, des crèches parentales ; pour l'autre, une maison relais permettant d'établir, pour les personnes à la rue, un pont entre l'hébergement d'urgence et le logement plus durable. Au niveau national, en tant que ministre du Logement, je suis fier du plan de cohésion sociale que j'ai mis en place avec Jean-Louis Borloo. Par une mise en réseau des moyens, par des actions et des financements concentrés, nous avons entrepris la rénovation de plus de six cents quartiers en difficulté. Agissant sur les trois leviers de la fracture sociale : l'emploi, le logement et l'égalité des chances, misant sur la ressource humaine et refusant la fatalité,



La solidarité, un axe fort de la politique de Marc-Philippe Daubresse et le logement plus durable.

nous avons favorisé l'ouverture des quartiers, la mixité sociale, la baisse du chômage et une augmentation sans précédent du nombre de logements construits en France.

Vivez-vous des conflits entre vos convictions et des choix politiques dans lesquels vous êtes impliqué ?

Les conflits, je les vis surtout dans la gestion des projets. La plupart du temps, il faut trouver le juste compromis, mais, au sein d'un groupe comme l'UMP, je garde ma liberté ! Par exemple, j'ai refusé de voter le projet de loi qui liait délinquance et déchéance de nationalité. Dans la réforme du RSA, j'ai obtenu que les bénéficiaires qui devaient effectuer sept heures de travail hebdomadaire soient rémunérés en plus pour ce travail.

« actions en actions »



© Alain Pinoges/Clinc

se. Notamment à travers la création d'une maison relais, véritable passerelle pour le sans-abri entre l'hébergement d'urgence

Y a-t-il, selon vous, une façon chrétienne d'être engagé en politique ?

Tolérance : voilà le maître mot de ma démarche. Je constate que les chrétiens ne sont pas à l'abri du sectarisme, surtout quand ils veulent affirmer fortement leur identité.

Pour ma part, s'il est vrai que, pour les grandes questions d'éthique, je me réfère à mes propres convictions, pour le reste, je me mets avant tout à l'écoute de tous ceux qui, quelle que soit la « chapelle » à laquelle ils appartiennent, visent le bien commun.

Comment évoluent, d'après vous, les rapports entre religion(s) et société civile ? Quelle part l'État peut-il prendre dans la régulation de ces évolutions ?

Il est normal que les religions s'expriment sur

les questions de société : elles doivent participer aux débats et en particulier au débat sur la laïcité. À cet égard, la Conférence des évêques de France joue son rôle, même si je trouve que parfois elle va trop loin. Les questions de laïcité ne sont pas encore réglées aujourd'hui. Sur des sujets concrets comme les cantines scolaires, les activités sportives des enfants, l'accès aux soins des femmes, on laisse les communes ou les hôpitaux décider, et c'est finalement la justice qui tranche dans les conflits. Ce n'est pas normal. L'État doit jouer davantage son rôle, en trouvant le juste équilibre entre la liberté de pratiquer la religion de son choix dans la sphère privée et la nécessaire neutralité dans la sphère publique. ▀

Propos recueillis par Patrice Maincent

Identité citoyenne et identité chrétienne

Prêtre du diocèse d'Ajaccio, Gaston Piétri a notamment fait partie du Comité national du diaconat. Auteur d'une dizaine de livres, il publie assez régulièrement des articles dans les quotidiens *La Croix* et *Le Monde*. Pour *Diaconat aujourd'hui*, il s'interroge sur la façon d'unifier la double identité chrétienne/citoyenne.



P. Gaston Piétri

Il n'a pas toujours été évident que l'appartenance religieuse pouvait être dissociée de la citoyenneté. Partons de l'idée que cette distinction, loin d'être ruineuse pour la foi, a été l'une des acquisitions les plus positives de l'époque moderne. Lorsque la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en août 1789, stipule avec sobriété que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses... », cet article 10 suffit à poser le principe d'une situation inédite. Désormais il est bien entendu qu'on peut être citoyen français et catholique, ou protestant, ou juif. C'est le tout début d'une nation religieusement plurielle, et pour le chrétien le début d'une double loyauté qui peut connaître l'harmonie, parfois le conflit et la négociation, la perspective aussi d'une implication libre et féconde.

Nécessaire loyauté civique

L'appartenance religieuse n'est plus la condition de l'appartenance citoyenne. L'indépendance réciproque devrait-elle induire une séparation quant aux comportements quotidiens ? Du côté de la puissance publique, ne serait-ce pas une telle privatisation de la foi que son impact social ne serait même plus envisageable ? Du côté des chrétiens, une réelle absence d'intérêt pour la chose publique ? Quand on lit les écrits des premiers siècles où l'Église était strictement minoritaire dans l'Empire païen, on est

frappé de l'insistance sur la nécessaire loyauté civique. Au 11^e siècle, cet écrit anonyme qu'est l'épître à Diognète restera dans l'histoire comme une éclatante illustration de la volonté des chrétiens de refuser ce que nous appellerions aujourd'hui le « communautarisme ».

Dans ce monde antique, la citoyenneté privilégie forcément la soumission. S'il y a une liberté du citoyen, elle ne saurait être de l'ordre de l'initiative, de la remise en cause des institutions, du changement des structures sociales. C'est pourquoi les chrétiens, tout en faisant de leur propre espace communautaire le lieu d'un « autrement » des rapports humains, ne sont pas en mesure d'être l'instance critique de la société, par exemple le « collectif » de la militance pour l'abolition de l'esclavage.

Nous voici passés maintenant d'une société statique à une société en mouvement, d'une société instituée à une société en incessante « autoinstitution ». La « liberté des anciens », pour reprendre une image d'Aristote, est comme celle des astres. La « liberté des modernes », selon Benjamin Constant, se caractérise par une action sur la société. Et l'on comprend que, si le chrétien veut intégrer à son existence chrétienne sa condition de citoyen, il doit envisager cette citoyenneté comme une contribution à l'édification de la société.

Une citoyenneté ecclésiale

Par ailleurs, être chrétien, c'est entrer avec les frères croyants dans une pratique communautaire. Il n'est pas d'identité chrétienne qui ne s'ancre dans une identité ecclésiale. Celui qui se réclame de l'identité ecclésiale se reconnaît, en Église, partie intégrante d'un espace communautaire. Dans la société, ce dernier n'est pas une enclave. Il vit de la relation permanente du groupe et de chacun de ses membres avec l'ensemble de la société, car « il n'est rien de

En stipulant que "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses", la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a posé le principe d'une situation inédite : une nation religieusement plurielle.

ntité chrétienne

vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur ». (*Gaudium et spes* n° 1). Vivant dans un monde où la citoyenneté était loin d'être reconnue à tous, où subsistait en particulier la terrible barrière entre hommes libres et esclaves, la première génération chrétienne a eu à cœur de définir l'identité chrétienne et l'appartenance ecclésiale en termes de citoyenneté. Cette citoyenneté ecclésiale crée une égalité qui n'a en rien son équivalent dans la société. C'est ce qui a fait parler, au sujet de ces chrétiens, d'une « société alternative ». Mais l'expression ne paraît pas juste. Car, si particulier que soit ce mode de relations humaines, il n'enferme pas les croyants dans leur « monde ».

Un temps de divorce entre citoyenneté chrétienne et citoyenneté politique

La société moderne a vu s'instaurer une forme de divorce durable entre identité citoyenne et identité ecclésiale. D'une part, l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen garanti à tous, quelle que soit leur identité confessionnelle, les droits du citoyen; d'autre part, à l'époque, il porte atteinte à la suprématie de l'Église catholique qui, dans la société française, est une donnée tenue depuis des siècles pour évidente. Nous aboutissons à un XIX^e siècle où s'affrontent, comme on a dit, les « deux France ». D'un côté des catholiques dont la fraction dominante réputée « intransigeante » n'accepte aucune conciliation avec les idées dites « modernes », c'est-à-dire liées à la Révolution et aux Lumières. De l'autre côté, un rejet de plus en plus polémique de ce qui passe pour une hégémonie religieuse. Nous avons porté longtemps, quant à l'exercice de la citoyenneté par les catholiques, les traces de ce divorce. Malgré les initiatives du « catholicisme social », la rencontre de l'identité citoyenne et de l'identité chrétienne aura souffert de ce fossé entre la République et l'Église catholique. Les historiens parleront d'une « contre-société catholique ». La leçon mérite encore d'être méditée. Des expressions comme « contre-culture », pour qualifier l'indispensable affirmation chrétienne face à de véritables contre-valeurs contemporaines,



© Jacques Cousin/Citic

▲ Liberté, égalité
et fraternité, des valeurs
de l'identité tant chrétienne
que citoyenne.

ont l'énorme inconvénient d'évoquer ce type de « contre-société », fort éloigné, il faut le dire, de ce que fut l'expérience des premiers siècles chrétiens.

Indispensable discernement

Après la guerre de 1939-1945, grâce à des militants qui avaient fait l'apprentissage de la responsabilité sociale dans des mouvements de jeunesse d'inspiration chrétienne, la présence de chrétiens jusque dans des assemblées parlementaires est venue manifester comment la pratique politique peut être à sa manière une expression de la foi vécue. La question a surgi : les chrétiens devraient-ils se regrouper dans des formations qui, pour le coup, se présenteraient comme confessionnelles ? L'expérience française a vite conclu au caractère contre-indiqué d'une pareille voie. Vatican II pour sa part a affirmé la légitime « autonomie des réalités terrestres » (*Gaudium et spes* n° 36). Le Concile reconnaît que c'est à « la conscience des chrétiens, préalablement formée, qu'il revient d'inscrire la loi divine dans la cité terrestre » (*Gaudium et spes* n° 43). Indispensable discernement grâce auquel le chrétien, loin de tout apolitisme, effectuera des choix éclairés par la foi sans être dictés par l'Église. ▲

Saint Paul, la foi et la citoyenneté

Archevêque de Clermont et vice-président de la Conférence des évêques de France, Mgr Hippolyte Simon revient sur les quatre grandes orientations qui structurent l'attitude des chrétiens envers les réalités politiques.



Mgr Hippolyte Simon

Il en va peut-être des relations entre les chrétiens et la politique comme des relations entre un fleuve et les pays qu'il traverse.

Selon les circonstances, on peut passer par des rapides extrêmement dangereux, des vallons paisibles et ombragés ou des méandres paresseux. La « ligne de pente » reste la même, mais le cours du fleuve peut connaître de nombreuses variations. De la même façon, l'histoire des relations entre l'Église catholique et les régimes politiques qu'elle a traversés depuis deux mille ans est bien loin de constituer un long fleuve tranquille. Nous allons nous en tenir ici à la source.

Tout le monde connaît ce passage de la lettre aux Romains: « *Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. Si bien que celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu. Et les rebelles se feront eux-mêmes condamner. En effet, les magistrats ne sont pas à craindre quand on fait le bien, mais quand on fait le mal. Veux-tu n'avoir pas à craindre l'autorité? Fais-le bien et tu en recevras des éloges; car elle est un instrument de Dieu pour te conduire au bien. Mais crains, si tu fais le mal; car ce n'est pas pour rien qu'elle porte le glaive: elle est un instrument de Dieu pour faire justice et châtier qui fait le mal. Aussi doit-on se soumettre non seulement par crainte du châtement, mais par motif de conscience* » (Rm 13, 1-5.).

Nous y trouvons les quatre grandes orientations qui structurent l'attitude des chrétiens envers les réalités politiques.

Loyalisme envers les autorités. Contrairement à certaines interprétations qui voudraient opposer Jésus, qui serait contestataire de toute forme institutionnelle, et Paul, qui inviterait à la servilité envers le pouvoir, il me semble que ce passage de la lettre aux Romains s'inscrit bien dans la même « ligne de pente » que le chapitre 20 de l'évangile selon saint Luc¹.

Il ne faut pas faire de contresens sur l'expression « *soyez soumis aux autorités* ». Il ne s'agit pas de dire que tout ce que font ces autorités est l'expression de la volonté divine. Il s'agit de reconnaître que, s'il existe une autorité, c'est qu'elle répond à une nécessité des sociétés humaines. Il est conforme à la volonté du créateur que les sociétés humaines se donnent des pouvoirs et des institutions. En ce sens, Paul est loyal envers les autorités romaines. Mais ceci ne signifie pas qu'il faille accepter passivement toutes les décisions du pouvoir: celui-ci reste soumis à évaluation.

Un critère de discernement moral et non pas confessionnel. Paul nous parle ici d'un empereur païen. Il faut noter le changement de perspective opéré par cet ancien pharisien devenu chrétien. Là où Paul, avant sa conversion, n'aurait pas pu reconnaître la moindre légitimité à un occupant de la « Terre promise à Israël », voici que Paul reconnaît la légitimité du pouvoir romain. Ce faisant, il invite donc les chrétiens de Rome à ne pas se constituer en une sorte d'État chrétien, contre-distingué de l'Empire païen.

Cette reconnaissance de la légitimité de l'Empire païen n'est pas seulement une reconnaissance de fait. Paul donne à ses lecteurs un critère de discernement: les magistrats, fussent-ils au service d'un pouvoir païen, sont établis au service du Bien. Ce faisant Paul nous invite, encore aujourd'hui, à ne pas juger le pouvoir selon des critères confessionnels, mais selon des critères moraux universels.

Si les magistrats sont établis en vue d'inciter au

1. Sur cette « désacralisation » du politique, opérée par Jésus de Nazareth, je me permets de renvoyer à *Vous qui cherchez Dieu, voici un GPS*, DDB, 2010, 176 pages. Voir également dans ces pages une interprétation de « Dieu et César ».

O yenneté



© Alain Pinoges/Citic

► Le pouvoir reste constamment soumis à l'évaluation des citoyens.

Bien, il est possible d'admettre la réciproque: un magistrat qui n'inciterait plus au Bien, mais qui se ferait complice du mal et de l'injustice ne serait plus légitime. Ce que plus tard saint Thomas d'Aquin exprimera par cet adage: « On n'est tenu d'obéir que dans les limites de la justice. »

où Dieu les appelle à vivre en se rappelant cet autre avertissement de Paul: « *Tout est à vous, mais vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu.* » Ainsi, la politique est-elle restituée au registre des responsabilités humaines, qu'il s'agit de vivre selon la justice et la charité, à l'exemple du Bon Samaritain. ►

L'importance primordiale de la conscience.

Paul invite ses lecteurs, et donc nous tous, à passer de la soumission passive à une responsabilité consciente et consciencieuse envers la réalité politique où nous vivons. C'est probablement le plus difficile à réaliser. Mais ici, c'est à chacun de s'interroger. Peut-être à la lumière de la parabole dite des « talents », ou encore sous l'angle du jugement dernier ».

Sous l'horizon de la Résurrection.

Rendus libres à l'égard de toute réalité visible, les chrétiens se doivent d'être des veilleurs. Ils sont donc invités à discerner les « signes des temps » et à s'engager là

Pour aller plus loin

**Jésus, le Christ
Un débat politique ?
de Mgr Pierre Debergé
Bayard, février 2009**

« Les grands principes modernes de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que celui de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel, "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu", sont

déjà au cœur du message et de l'œuvre de Jésus Christ, le Fils de Dieu fait homme. »

En combattant bien des idées reçues, Pierre Debergé présente la nouveauté de l'enseignement du Christ et sa pertinence pour toute vie en société, notamment pour les débats politiques de ce début du troisième millénaire. Il montre

comment, à travers chacune de ses rencontres avec les malades, les exclus, les enfants, les femmes, les puissants et les pouvoirs politiques de son temps, comme à travers son enseignement sur l'argent ou la prière, et jusque dans sa rencontre avec la mort, le Christ parle toujours de notre humanité.

Message du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France

Élections: un vote pour quelle société ? octobre 2011.

Disponible sur Internet:

www.eglise.catholique.fr
rubrique « Textes et déclarations »